

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-

Le Conseil de la municipalité siège en séance extraordinaire ce jeudi 28 janvier 2021 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence: Michel Péloquin, maire Mario Cardin, conseiller Myriam Cournoyer, conseillère Guy Lambert, conseiller Luc Latraverse, conseiller Pierre Pontbriand, conseiller Roger Soulières, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de Michel Péloquin, maire.

Assiste également à la séance, par visioconférence: Maxime Dauplaise, directeur général et secrétaire-trésorier, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance extraordinaire a été convoquée par le secrétaire-trésorier, à la demande du maire, et l'avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil en date du 26 janvier 2021.

Le maire déclare la séance ouverte.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours; considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 29 janvier 2021; considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres; considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence et que l'enregistrement audio ou vidéo soit rendue disponible via le site internet de la municipalité dès que possible;

16-01-21



No de résolution

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé suivant :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Refinancement du règlement nº 493-2015, rue Marie-Didace et financement des règlements n° 544-2020 et n° 545-2020, relativement à l'exécution de travaux d'infrastructures des rues Saint-Michel et Ménard
 - 3.1. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 037 300 \$ qui sera réalisé le 4 février 2021
 - 3.2. Résolution d'adjudication relativement à un emprunt par billets au montant de 1 037 300 \$ qui sera réalisé le 4 février 2021
- 4. Règlement nº 553-2021 concernant la rémunération du personnel électoral
 - 4.1. Avis de motion pour présenter le règlement n° 553-2021 concernant la rémunération du personnel électoral
 - 4.2. Dépôt du projet de règlement n° 553-2021 concernant la rémunération du personnel électoral
- 5. Règlement nº 554-2021 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement de la conduite de refoulement SP-4 et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans.
 - 5.1. Avis de motion pour présenter le règlement n° 554-2021 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement de la conduite de refoulement SP-4 et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans.
 - 5.2. Dépôt du projet de règlement n° 554-2021 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement de la conduite de refoulement SP-4 et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans.
- 6. Questions du public
- 7. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT N° 493-2015, RUE MARIE-DIDACE ET FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS N° 544-2020 ET N° 545-2020, RELATIVEMENT À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'INFRASTRUC-TURES DES RUES SAINT-MICHEL ET MÉNARD

-Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 037 300 \$ qui sera réalisé le 4 février 2021

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 037 300 \$ qui sera réalisé le 4 février 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts n°	Pour un montant de \$
493-2015	284 900 \$
545-2020	399 839 \$
545-2020	230 413 \$
544-2020	78 599 \$
544-2020	43 549 \$

17-01-21



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 545-2020 et 544-2020, la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 4 février 2021;
- 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 4 février et le 4 août de chaque année;
- 3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

18-01-21

-Résolution d'adjudication relativement à un emprunt par billets au montant de 1 037 300 \$ qui sera réalisé le 4 février 2021

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal, des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 4 février 2021, au montant de 1 037 300 \$;

1 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS PIERRE-DE SAUREL

88 300 \$	1,35800 %	2022
89 300 \$	1,35800 %	2023
90 600 \$	1,35800 %	2024
91 900 \$	1,35800 %	2025
677 200 \$	1,35800 %	2026

Prix: 100,00000 Coût réel: 1,35800 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

88 300 \$	1,37000 %	2022
89 300 \$	1,37000 %	2023
90 600 \$	1,37000 %	2024
91 900 \$	1,37000 %	2025
677 200 \$	1.37000 %	2026

Prix: 100,00000 Coût réel: 1,37000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

0,60000 %	2022
0,70000 %	2023
0,90000 %	2024
1,05000 %	2025
1,20000 %	2026
	0,70000 % 0,90000 % 1,05000 %

Prix : 98,82300 Coût réel : 1,42890 %



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

ATTENDU Qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le *ministère des Finances* a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel accepte l'offre qui lui est faite de la *CAISSE POPULAIRE DESJARDINS PIERRE-DE SAUREL* pour son emprunt par billets en date du 4 février 2021 au montant de 1 037 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 493-2015, 545-2020 et 544-2020. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui ci.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT N° 553-2021 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

-Avis de motion pour présenter le règlement n° 553-2021 concernant la rémunération du personnel électoral

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Luc Latraverse afin de présenter à une séance ordinaire de ce Conseil, un règlement n° 553-2021 concernant la rémunération du personnel électoral.

-Dépôt du projet de règlement n° 553-2021 concernant la rémunération du personnel électoral

Le conseiller Luc Latraverse dépose un projet de règlement n° 553-2021 concernant la rémunération du personnel électoral.

RÈGLEMENT N° 554-2021 DÉCRÉTANT LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT SP-4 ET À CETTE FIN, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT REMBOURSABLES EN VINGT (20) ANS.

-Avis de motion pour présenter le règlement n° 554-2021 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement de la conduite de refoulement SP-4 et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans.

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Luc Latraverse afin de présenter à une séance ordinaire de ce Conseil, un règlement n° 554-2021 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement de la conduite de refoulement SP-4 et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

-Dépôt du projet de règlement n° 554-2021 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement de la conduite de refoulement SP-4 et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans.

Le conseiller Luc Latraverse dépose un projet de règlement n° 554-2021 décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de renouvellement de la conduite de refoulement SP-4 et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt (20) ans.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

19-01-21

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise, directeur général et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »